



Recyclage et économie circulaire

Cas de l'automobile

Séminaire ESPCI

Atelier 2 le 1/12/16



Les 7 principes clés de l'économie circulaire dans l'automobile

- **L'ÉCOCONCEPTION** pour minimiser les impacts environnementaux dès l'élaboration d'un produit.
- **L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE** : organisation qui optimise l'usage ressources (matière et énergie).
- **L'ÉCONOMIE DE FONCTIONNALITÉ** privilégie l'usage à la possession.
- **LE RÉEMPLOI** permet de remettre dans le circuit économique les produits ne répondant plus aux besoins du premier consommateur. Par exemple, la vente de pneus d'occasion.
- **LA RÉPARATION** : les biens en panne peuvent retrouver une deuxième vie par le biais de la réparation.
- **LA RÉUTILISATION** : certains composants d'un produits peuvent être réparés ou démontés et les pièces encore en état de fonctionnement triées puis revendues.
- **LE RECYCLAGE** qui vise à réutiliser les matières premières issues des déchets, en boucle fermée (produits similaires) ou en boucle ouverte (utilisation dans d'autres types de biens).

Source : Nicolas Le Bigot, Travaux du Groupe Transverse Economie Circulaire CCFA





2000/53/EC Article 7

Réutilisation et Valorisation

Les États membres prendront les mesures nécessaires pour encourager
la réutilisation des composants qui sont appropriés pour la réutilisation,
la valorisation des composants qui ne peuvent pas être réutilisés
en donnant la préférence au recyclage quand il est écologiquement viable,
sans préjudice quant à la sécurité des véhicules et à l'environnement
(rejets atmosphériques et bruit)



2008/98/EC Article 4

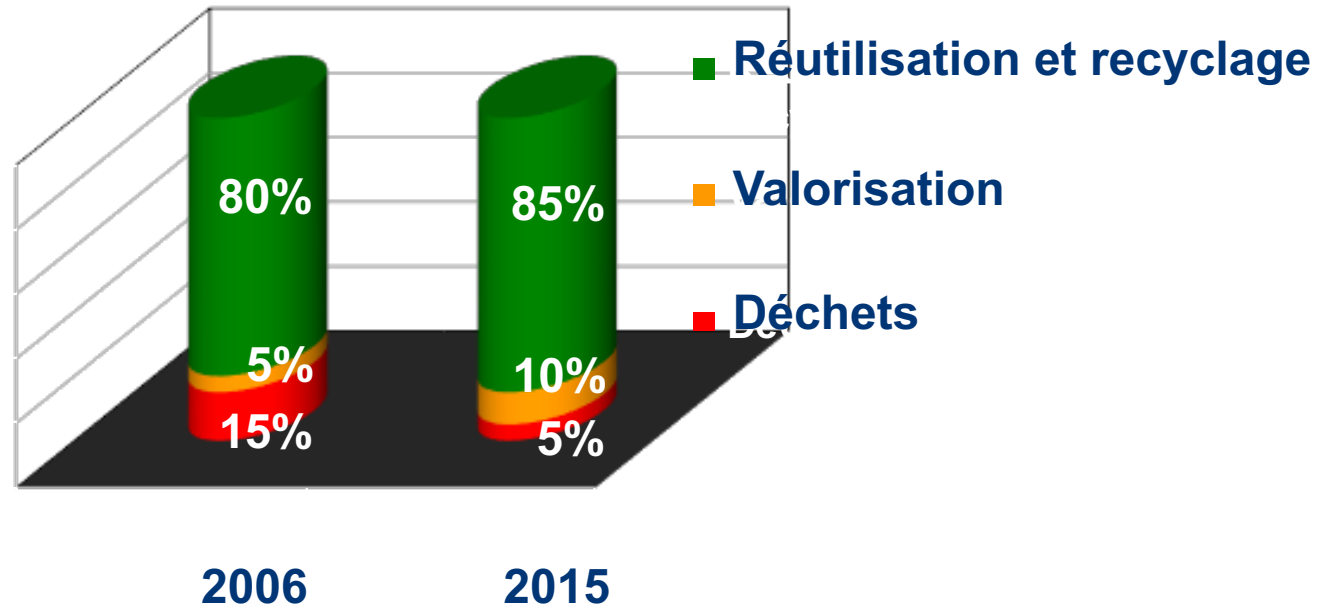
Hiérarchie des déchets

La hiérarchie suivante sera appliquée au niveau de la législation et de la réglementation relative à la prévention et la gestion des déchets:

- a) prévention,
- b) préparation pour la réutilisation
- c) recyclage,
- d) autres valorisations
- c) élimination



Les objectifs Européens



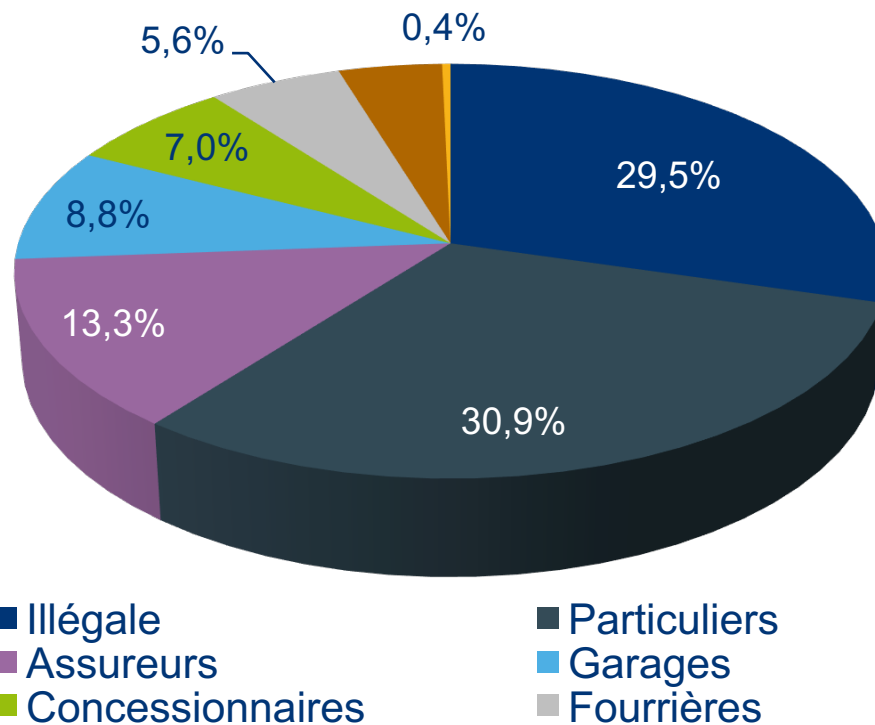


La réalité Française



Données ADEME 2013

CVHU agréés	1 684
Gisement VHU	2 049 977
VHU Collectés	1 115 280
Age moyen	16.8



50%
DES VÉHICULES PASSENT PAR LES
FILIÈRES ILLÉGALES
(OPÉRATEURS NON AGRÉÉS).

Source : ADEME, rapport VHU 2013. (*) Filière illégale estimée à 50% de l'écart entre gisement et collectés